



UN

CARNAVAVAL

DE

FOLIE

4



SAMEDI 25 FEVRIER

PLACE DE LA MAIRIE - 14H

État civil

Il est possible de faire paraître un évènement actuel d'état civil, comme la naissance de votre enfant, votre mariage ou un décès dans le bulletin municipal.

Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord écrit.

Des imprimés sont disponibles sur notre site internet chapareillan.fr rubrique « service à la population – démarches administratives – recueil des consentements »

Naissances

Maya POUCE-UCHET

4 septembre

Mariages

Virginie BILIATO & Maxime STABLO

8 octobre

Estelle BALDUCCI & Laurent MASDOUA

8 octobre

- 3. Éditorial
- 4 / 11. Vie Municipale
- 12 / 14. Aménagements & Travaux
- 15 / 16. Enfance & Jeunesse
- 17 / 18. Bibliothèque
- 19. Vie Locale
- 20 / 22. Vie Associative
- 23. Infos de la vallée
- 24. Il était une fois Chapareillan

Dernière minute



Inauguration de l'accueil jeunes de la Maison des Jeunes le 18 janvier.

51 jeunes ont assisté à cet évènement



24

C'est le nombre de naissances en 2022



9

C'est le nombre de mariages en 2022



23

C'est le nombre de décès en 2022

CONTACT

Mairie

24 place de la mairie
CS 60077
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 20

Fax : 04 76 45 21 46

lundi

8^H30 / 12^H00

mercredi :

8^H30 / 12^H00 & 13^H30 / 18^H00

vendredi

8^H30 / 12^H00

E-mail :

accueilmairie@chapareillan.fr

Site :

www.chapareillan.fr

Facebook :

@mairiedechapareillan



Martine VENTURINI
Maire de Chapareillan

En 2023, de nombreux projets vont se concrétiser. Le projet phare cette année est le restaurant scolaire qui a fait l'objet d'une restructuration globale importante, afin d'augmenter sa capacité d'accueil, d'optimiser les accès, d'améliorer les performances thermiques et de passer en self. Le dojo, qui est attendant, a été reconstruit entièrement. Ce nouveau bâtiment va permettre d'offrir aux enfants, au personnel et aux associations un espace plus agréable et mieux adapté.

Comme vous le savez, les travaux ont pris du retard suite à la pénurie de matériaux de construction, l'entrée dans les locaux devrait se faire normalement mi-février.

Le nouveau PLU a été approuvé en conseil municipal le 2 Novembre 2022. Cependant, La station d'épuration de Montmélian n'étant plus aux normes, des travaux sont à prévoir. M. le Préfet de l'Isère impose à la commune de Chapareillan de ne plus autoriser de nouvelles constructions dans les zones urbanisées tant que l'ordre de service de démarrage des travaux ne sera pas délivré. Ceci implique qu'aucun permis de construire ne sera accepté au mieux, avant fin 2023, début 2024. Seules les extensions seront autorisées dans la limite de 30% de la surface du bâtiment existant.

Pas de nouvelles constructions également pour le hameau de Bellecombe et une partie de Bellecombette car ils sont dans l'attente de la réalisation de travaux d'assainissement collectif. La communauté de communes du Grésivaudan chargée d'effectuer ces travaux n'a pas encore fixé la date à ce jour.

Je tiens également à féliciter Arthur et Laurent, animateurs à l'accueil de loisirs municipal pour la création de leur association « la Maison des Jeunes » qui a ouvert ses portes au mois de janvier. Je salue cette initiative et leur souhaite une belle réussite avec notre jeunesse chapareillanaise.

Enfin, les élus, le conseil des sages et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une merveilleuse année 2023, qu'elle vous apporte à tous, la santé, le bonheur et la joie de réaliser vos projets.

Agenda

Un carnaval de folie 4

Samedi 25 février - 14^H00

Place de la Mairie

Commémoration du cessez-le feu en Algérie

Dimanche 19 mars

Monument aux morts

Chasse aux œufs

Samedi 8 avril - 10^H30

Lieu non défini à ce jour

Vogue

28 - 29 - 30 avril

Place de la mairie

Commémoration du 8 mai 1945

Lundi 8 mai

Monument aux morts

Retour sur nos manifestations



Halloween party 5 avec sa déambulation et son spectacle enflammé, le 10 novembre 2022



Commémoration du 11 novembre 1918 en présence des sapeurs-pompiers et de la clique de Cruet



Repas des aînés, le 27 novembre 2022



Soirée de Noël, le 16 décembre 2022

Vœux 2023



Martine Venturini, Maire et une partie du conseil municipal lors des vœux de la municipalité

Nous avons eu un début de mandat compliqué avec un confinement, une crise sanitaire sans précédent suite à l'épidémie de covid. Nous avons été dans l'obligation de faire une installation tardive de l'équipe municipale, ce qui n'a pas été simple pour les nouveaux élus.

Malgré ce contexte contraint j'ai pu compter sur les agents, sur leur réactivité. Ils ont été polyvalents, engagés avec une forte volonté de maintenir la continuité du service public. Comme vous le savez notre vocation a toujours été de rendre un service public de qualité aux administrés, elle ne peut se réaliser qu'avec une efficace collaboration entre les élus et le personnel. C'est le résultat de relations saines et respectueuses dont j'ai toujours été la garante.

Nous continuons à traverser une période particulièrement perturbée et incertaine. Inflation, effondrement du système de santé, de l'éducation, de l'agriculture, hausse faramineuse du coût de l'énergie, nos artisans, nos commerçants, nos acteurs économiques voient leur facture multiplier par 10. Pour les collectivités les factures ont doublé et sont chaque jour un peu plus étouffées par une bureaucratie envahissante et inefficace, avec des lois de plus en plus contraignantes.

Il s'avère que nous devons sans cesse trouver les ressources nécessaires pour garantir un service public de qualité sans augmenter les impôts, ce que nous faisons depuis 2014, tout en continuant à faire des projets sans avoir recours à l'emprunt. Je tiens d'ailleurs à remercier tous nos partenaires institutionnels qui nous accompagnent. Au premier rang desquels je peux citer le Département et la Région. Sans eux nous serions dans l'impossibilité de faire de l'autofinancement.

Nous poursuivons notre stabilité financière en mutualisant avec d'autres communes notamment le partage de matériel (balayeuse, tractopelle...). J'ai donc signé deux conventions l'une avec la commune Portes de Savoie et l'autre avec la commune de Pontcharra.

Par anticipation, en 2016, nous avons fait le choix d'éteindre l'éclairage public, de minuit à six heures du matin, cette mesure a permis de diminuer la pollution visuelle nocturne et faire des économies d'énergie. Voilà le sens que nous donnons à l'action pour une gestion saine, cela va nous permettre de nous adapter, d'innover et de réfléchir autrement.

L'année 2023 sera consacrée à la mise en place de 300 m² de pan-

neaux photovoltaïques sur le toit des services techniques, dont l'électricité produite, sera revendue en totalité à EDF, un bel avantage pour la commune.

L'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques va être mise en place au printemps sur le parking de l'église, il nous est apparu impératif de participer au développement de la mobilité électrique.

Des jardins partagés ont été installés chemin de l'Epitel, en 2022. Compte tenu d'une forte demande, des parcelles supplémentaires vont être mises à disposition des habitants qui ne disposent pas de jardin.

Concernant la voirie, de gros travaux d'assainissement et de réfection de chaussée seront effectués chemin des Buis et montée des Buis. Nous aménagerons le carrefour montée de la Ville, montée des Buis ainsi que la réfection provisoire en concassé du Barraux de Clessant.

Suite au changement climatique et la hausse des températures, les sécheresses seront de plus en plus récurrentes donc, par anticipation nous allons faire des travaux de captage à l'Alpette avec la pose

d'une citerne souple de 150 m³ pour que les troupeaux puissent toujours trouver de l'eau pour s'abreuver.

Dans le cadre des propositions présentées lors de notre dernière campagne municipale nous avons fait installer dans la commune un système de vidéoprotection. Ce dispositif a été exclusivement affecté à la surveillance des bâtiments publics et aux axes de circulation.

Mr le Préfet nous rappelle que la commune est dans l'obligation de réaliser des travaux pour faire une passe à poissons cet été, au niveau du pont de la Plaine, afin d'aménager une rampe en enrochement avec une pente de 4% pour que les poissons puissent remonter le Cernon. C'est un enjeu piscicole qui va coûter à la commune 120 000 euros.

2023 verra à nouveau le Forum de l'emploi sur Chapareillan. Nous continuerons à nous mobiliser, en partenariat avec les différentes entités organisatrices telles que le Pôle emploi de Pontcharra, le Département, la Région et la communauté de communes pour lutter contre le fléau du chômage pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

En 2023, Chapareillan sera labellisée Terre de Jeux 2024. Vous aurez prochainement des informations.

Pour conclure, je tiens à remercier le corps médical et paramédical, le SAMU, les sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers, la police, les gendarmes et les militaires, les élus engagés avec moi, les équipes communales, les commerçants, les chefs d'entreprise, les enseignants, les représentants des associations,

tous les bénévoles et tous les acteurs de notre territoire, pour leur présence essentielle à nos côtés.

Et n'oublions pas de rêver, de croire que ce qui est impossible devient possible! Nous avons tous l'avenir entre nos mains.



Des carrières récompensées par des médailles

Les vœux au personnel, le 8 décembre dernier ont permis aux élus et aux agents de se retrouver pour certains et de se rencontrer pour d'autres. Un moment convivial et d'échanges mais aussi l'occasion de remettre à certains agents des médailles du travail pour leur ancienneté au sein de la commune.

Ont été récompensés : Mme Sylviane Miguet (médaille de vermeil) pour ses 30 ans de carrière, Mme Sylvie Vidal (médaille de bronze) et M. Sébastien Rivet (médaille de bronze) pour leurs 20 ans de carrière au sein de la collectivité.



Les élus



Sylviane Miguet



Sébastien Rivet



Le personnel communal

André Cochet, ancien conseiller municipal, nous a quittés

Ancien conseiller municipal sous trois mandats entre 1965 et 1983, André Cochet nous a quitté à l'âge de 92 ans. Nous avons souhaité lui rendre hommage à travers un article que ses proches nous ont communiqué.

André est né à Chapareillan, le 3 mars 1930. A 3 ans, faute de vaccin antipolio, André est atteint d'un handicap à la jambe gauche. Après avoir passé son certificat d'études à 11 ans, André entre dans l'exploitation agricole familiale.

A 21 ans, suite au décès de son père et de son frère, André crée une activité de débardage de bois avec des bœufs et des chevaux.

Grâce à la mécanisation, André a investi dans un engin forestier, qui servait également de moyen de transport pour les sorties en famille.

Quand les enfants étaient petits, André a voulu créer sa propre scierie. Ce rêve a pu être réalisé dans les années 1990. Puis, malgré la retraite, André a continué à travaillé avec une grande énergie. Respect !

Mais en dehors du travail, sa vie... c'était aussi sa famille.

André se marie avec Jeanne en 1956 et aura 9 enfants. Malgré son travail, André a tout fait pour que sa famille vive dans la bienveillance en transmettant des valeurs de respect, de partage et d'unité. Ses amis étaient aussi d'une importance capitale, qui pouvaient compter sur lui à tout moment.

André s'est aussi engagé dans la vie municipale en se présentant comme conseiller municipal auprès de maires André Berthoux et Jean Ehrard. Un engagement de 18 ans, que nous saluons.

Bon vivant, il était toujours partant pour faire la fête et adorait chanter.

Aujourd'hui il nous a quittés... Toute sa famille et ses amis se rappelleront d'André, personne inves-



André Cochet

tie dans la vie communale, ayant toujours un petit mot pour tous.

La municipalité le remercie pour son investissement dans la commune et soutient sa famille dans ces moments difficiles.

Résultat du concours de boules de Noël décorées

Notre jury a vraiment eu du mal à récompenser les 9 gagnants du concours de boules de Noël décorées tellement le choix était difficile. 135 boules réalisées et exposées lors de la soirée de Noël où les vainqueurs ont été récompensés par un cadeau offert par la mairie. Et les gagnants de 2022 sont...



Le gagnant des 2/3 ans

Catégorie 2/3 ans

1. Emir Yuce
2. Manon Berger
3. Louane Grillet



Le gagnant des 4/6 ans

Catégorie 4/6 ans

1. Malo Fontaine
2. Elio d'Introno
3. Elio Benhamou



Le gagnant des 7/12 ans

Catégorie 7/12 ans

1. Victoria Ranguelov
2. Ugo Perrier Perrey
3. Alice Sellier



135

C'est le nombre de boules de Noël décorées réalisées par les enfants

CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



78

C'est le nombre de personnes de plus de 80 ans qui ont bénéficié d'un colis de Noël



98

C'est le nombre de personnes de plus de 70 ans qui ont participé au repas des aînés

Bénéficiez des actions du CCAS

Si vous n'êtes pas encore inscrit et que vous souhaitez bénéficier des actions du CCAS (repas du Saint Roch, repas des aînés, plan grand froid, plan canicule, colis de Noël...), nous vous invitons à remplir la fiche d'inscription « actions du CCAS » qui est disponible à l'accueil de la mairie et sur notre site, rubrique CCAS, en version numérique et manuscrite.

Cette dernière est à déposer soit à l'accueil de la mairie soit à envoyer par mail à elections@chapareillan.fr.

Recensement des personnes ayant un équipement médical électrique

Dans le cadre des futures coupures d'électricité programmées pour le délestage, les personnes vulnérables non considérées patients à haut-risque vital, qui ont un équipement médical électrique n'ayant pas suffisamment d'autonomie pour supporter quelques heures de coupure de courant doivent, se faire connaître en mairie. Il faudra préciser votre nom, prénom, adresse, téléphones fixe et portable et le temps d'autonomie de l'appareil.

Info complémentaire p. 23, article sur « Ecowatt » :
monecowatt.fr

Les déjeuners du Saint-Roch

L'objectif est de permettre à des personnes retraitées vivant seules de se retrouver autour d'un moment convivial.

Les déjeuners du Saint-Roch ont lieu les 3^e vendredi du mois à la salle Saint-Roch.

Vous devez vous inscrire en mairie et déposer votre règlement, au plus tard le mardi précédant le déjeuner.

Prochains déjeuners : les vendredis 17 février, 17 mars, 21 avril et 26 mai

Tarif : 15,50 € ; paiement par chèque.

Renseignements et inscriptions :

 : 04 76 45 22 20



Déjeuner de Noël au Saint Roch, le 16 décembre 2022

Les rendez-vous à ne pas manquer !



Un carnaval de folie 4
SAMEDI 25 FÉVRIER
14^H00
Place de la mairie

Déambulation musicale dans les rues de Chapareillan et brûlage de M. Carnaval*

Entrée libre et gratuite
Déguisement conseillé
Annulé en cas de pluie

* M. Carnaval a été réalisé par les enfants de l'accueil de loisirs et du périscolaire



Chasse aux œufs
SAMEDI 8 AVRIL
10^H30
Lieu non défini à ce jour

Muni de vos paniers, cherchez et ramassez un maximum d'œufs ! De nombreuses surprises vous attendent...

Entrée libre et gratuite
Annulé en cas de pluie



Vogue annuelle
28 - 29 - 30 AVRIL
Place de la mairie

Attractions, manèges, jeux... pour les petits comme pour les grands...

Renseignements :
communication@chapareillan.fr
www.chapareillan.fr

Nouvelle croix de l'église



Le conseil des sages fête la nouvelle année autour de la galette des rois



Les membres du conseil des sages en présence de Martine Venturini, Maire, Gisèle Motta et René Portay, élus, le 9 janvier dernier.

Expression politique de la majorité

Nous souhaitons éviter toute polémique dans le bulletin municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif.

Cette volonté sera reconnue par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes.

Martine Venturini, Valérie Imbault-Huart, Fabrice Blumet, Emmanuelle Gioanetti, Roland Socquet-Clerc, Valérie Saclier, Gilles Forté, Annelise Defilippi, Yann Limousin, Valérie Seyssel, Stéphane Roche, Malika Manceau, Franck Sommé, Suan Hirsch, Sylvie Thome, Gisèle Motta, Christopher Dumas, Nathalie Uchet, René Portay

Expression politique de l'opposition

Quand les maux se cachent derrière les mots. Les nouveaux arrivants ont pu le constater quand ils ont été reçus par les élus de la majorité. Cette rencontre, relatée dans la presse, a mis en lumière les ambiguïtés des propos de certains édiles. Si la commune évoque du bout des lèvres son opposition au projet Lyon Turin grâce à 4 petits panneaux, le renoncement a été aussi clairement exprimé. En amorçant le virage de la complaisance, des élus expriment leur souhait d'obtenir des compensations, si le projet se fait. Quelles contreparties espère-t-on après avoir détruit une plaine alluviale, provoqué comme en Maurienne des dégâts irréparables sur les ressources en eau, la biodiversité, le rejet de tonnes de CO² ? Ce projet, qui ne respecte même pas la loi sur l'eau, mérite d'être combattu parce qu'il est ruineux et inutile. La ligne ferroviaire existante a été modernisée, elle permet déjà le transport des camions, elle est sous-utilisée. Depuis longtemps les promoteurs du projet ont réussi à influencer des élus, à créer des lobbies et faire croire qu'il s'agit d'un progrès. Face à des intérêts particuliers puissants, l'intérêt général ne porte pas encore suffisamment sa voix. Heureusement des lanceurs d'alerte, des collectifs continuent de se mobiliser et de sensibiliser. Les positions changent, de nouveaux députés ont commencé à démontrer qu'il s'agit d'une gabe-gie, une commission d'enquête parlementaire devrait être créée, des collectivités locales importantes renoncent à financer. Il est temps que la population se mette en action pour faire changer en urgence une trajectoire inadaptée aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques : En s'informant de manière approfondie sur ce sujet ; en faisant modifier l'avis du Parc Naturel de Chartreuse ; en proposant à Madame Le Maire, élue au Conseil Régional dans l'équipe du Président Les Républicains (soutien du projet) d'affirmer clairement sa position pour ou contre mais surtout d'agir pour les chapareillannais et le bien commun.

*Anne Morris, Bruno Berlioz, Olivier Bourquard, Jean Mielllet
Nous joindre : achapareillan@laposte.net ou par courrier :
Elus de la minorité – mairie de Chapareillan 38530*

Illuminations de Noël



Illuminations, rue de l'Épinette



Installation des illuminations par les services techniques



Boîte aux lettres du Père Noël, devant le maire



70

C'est le nombre de lettres que les enfants ont déposé dans la boîte aux lettres du Père Noël

Rénovation de croix par des bénévoles

De nouvelles croix, celle de Saint-Marcel-d'En-Haut et celle de Saint-Marcel-d'En-Bas ont été rénovées par les bénévoles, qui les ont repeintes et posées. Nous tenons à remercier pour leur investissement pour le bien commun, Christian Colomb, Denis Tardy, Claude Tardy, Armand Combaz, Gilbert Maréchal et Bernadette Pataille, pour son soutien. Nous remercions également la société CTCM qui a fourni les matériaux et restauré gracieusement les croix.



Claude Tardy et Armand Combaz, Saint-Marcel-d'En-Bas



Armand Combaz et Gilbert Maréchal, Saint-Marcel-d'En-Haut

Restaurant scolaire



Cour extérieure



Cantine des élémentaires



Cantine des maternelles



Isolation phonique



Espace cuisine



Dojo



Nouvelle devanture

Collecte des encombrants : attention aux erreurs !



Le nouveau règlement de collecte des encombrants est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

La première collecte a eu lieu le lendemain. Des habitants ont fait appel aux services techniques, mais les déchets déposés ne correspondaient pas au terme « encombrants ». Petit rappel...

Les encombrants sont les déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en compte ni par la collecte régulière des ordures ménagères (mobilier, literie, électroménagers...), ni par l'apport volontaire. Ce sont tous les objets ne pouvant pas être transportés dans le coffre d'une voiture.

article 2.2

Si les déchets ne correspondent pas, le propriétaire sera dans l'obligation de les récupérer et de les apporter lui-même en déchetterie.

Règlement complet :
chapareillan.fr

Les déchets non admis :

Les résidus provenant d'activités artisanales, industrielles, commerciales ; les cadavres d'animaux ; Les déchets liquides, les cendres et autres résidus d'incinération ; les déchets radioactifs ; les véhicules hors d'usage ; l'amiante ; les déchets explosifs ; les batteries ; les bouteilles de gaz ; Les pneus avec ou sans jantes ; les chaudières, chauffe-eau, et tout type de cuves et réservoirs ; les objets résultant de travaux de rénovation ou de construction (remplacement de baies vitrées, portes fenêtres, gravats...) ; tout objet pouvant être transporté dans le coffre d'une voiture.

Travaux



Nouvelles décorations de Noël, réalisées par Tommy, agent des services techniques



Mise en place de 3 coussins berlinois, rue de l'Etraz de Bise



Enrobé sur une partie du chemin d'accès à la Microcentrale



Caméra, au-dessus du panneau lumineux, place de la mairie



Aménagement en concassé du chemin du Barraux de Clessant

Suivi du marché de fourniture des repas au restaurant scolaire

Le marché public des fournitures de repas a été signé le 1^{er} septembre 2021 avec le prestataire SHBC. Pour rappel, ce choix s'est fait selon des critères d'analyse (produits bio, qualité des produits, conditionnement...) définis par la commune en lien avec le Parc Naturel de Chartreuse et Adabio.

Une réunion a eu lieu le 25 novembre 2022 afin de faire un premier bilan afin de vérifier que les engagements demandés par la commune ont bien été respectés. Cette analyse porte sur la période novembre / décembre 2021 et non sur une année entière.

Les Échos du Granier ont fait le choix de s'intéresser à la composition des menus et non au fonctionnement interne.

Respect des engagements de SHBC :

- 34 % de produits bio (au moins une composante par repas)
- Respect de la loi EGAlim
- Respect de la saisonnalité des fruits et légumes
- Respect des 5 composantes par repas (entrée, plat protidique, garniture, produit laitier, pain) sauf en cas de plat unique
- Menus végétariens une fois par semaine
- Privilégier les plats « fait-maison » aux repas transformés
- Fourniture de fromages AOP, IGP et AOC
- Poisson garanti sans arête
- Pain frais et de qualité artisanale (fourni par la boulangerie Berger)

Non respect des engagements de SHBC :

- 44 % de produits SIQO - produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine - (50 % demandé par la commune)
- 1 plat protidique en trop par rapport à la demande de la commune
- Manque de menus avec viande non hachées
- Manque de légumes cuits contenant au moins 50 % de légumes
- Identification difficile des denrées issues de circuits courts
- Certains fruits sont trop mûrs ou pas assez

Comme précisé, cette étude n'a eu lieu que sur une période de 6 semaines et non sur une année entière. Il se peut donc que certains critères aient évolué au cours de l'année 2022. Une deuxième réunion de suivi aura lieu dans le courant du premier trimestre 2023.

Dessine ton accueil de loisirs

L'accueil de loisirs municipal organise un concours de dessin « dessine ton accueil de loisirs ». L'objectif est de créer des tee-shirts qui serviront à l'équipe d'animation lors des sorties, des manifestations... Extrait du règlement.

Jusqu'au 20 avril 2023

GRAND CONCOURS DE DESSIN

« Dessine ton accueil de loisirs »

CATÉGORIES : 4/5 ans - 6/8 ans - 9/11 ans - 12/14 ans



CHAPAREILLAN
Règlement disponible sur www.chapareillan.fr

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants fréquentant ou ayant fréquentés la structure.

Article 1

Le concours de dessin comporte 4 catégories : les 4/5 ans, les 6/8 ans, les 9/11 ans et les 12/14 ans.

Article 3

Les réalisations sont obligatoirement individuelles. Les dessins doivent être réalisés uniquement sur du papier blanc au format A5.

Article 4

Intégralité du règlement :
chapareillan.fr

Souvenirs d'automne



Journée Halloween



Activité galets peints



Activité slackline

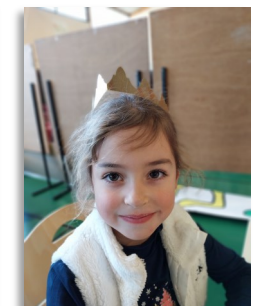
C'est la fête au restaurant scolaire !



Le traditionnel repas de Noël



Le personnel de service et d'animation



Les reines et les rois, lors de la galette des rois

De nombreuses activités au périscolaire !

Il s'en passe des choses au périscolaire ! Semaine du développement durable, semaine du goût, journée internationale des droits de l'enfant, activités récup', fabrication d'autocollants Stop Pub, réalisation d'affiches pour les poubelles de tris, petits déjeuners équilibrés et d'autres activités...



Fabrication de la pyramide alimentaire, permettant d'évaluer l'équilibre des menus



Mise en place de déjeuners équilibrés dans le cadre de la semaine du goût



Autoportrait à la manière d'Arcimboldo

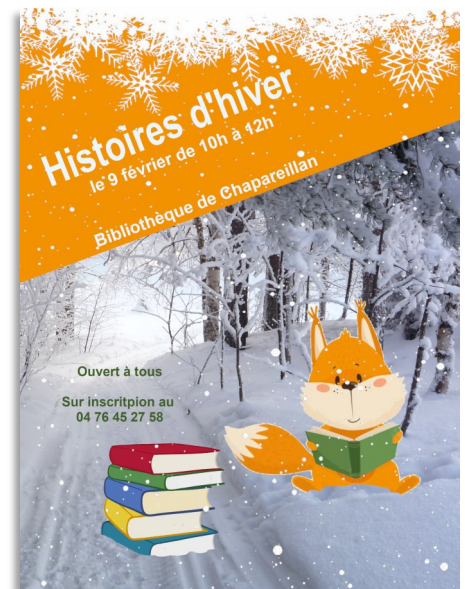
Sélections thématiques et animations à la bibliothèque

Pour cette nouvelle année, de nouvelles sélections thématiques et animations vous sont proposées.

En janvier / février vous pourrez découvrir une sélection sur « les livres qui vous feront mourir de rire » et en mars / avril une mise en avant de l'auteure « Camilla Lackberg ».

Pour les plus jeunes, Camille vous propose des animations autour des histoires d'hiver et des histoires de plantes.

N'hésitez pas à franchir la porte de la bibliothèque !



Histoires d'hiver

JEUDI 9 FÉVRIER
10^H00 / 12^H00

Ouvert à tous

Inscription au 04 76 45 27 58



« C'est dans la nature de l'homme de ne pas regarder les conséquences de ses actes, de ne pas apprendre de l'histoire. »

(L'enfant allemand - 2011)

Le coup de coeur

Le gosse Véronique Olmi



Joseph 7 ans est le titi parisien par excellence dans son quartier de la Bastille. Son plus grand plaisir est de siffler, casquette vissée crânement sur le côté et les mains dans les poches. Il vit heureux entre sa mère et sa grand-mère qui perd gentiment la boule, les copains du foot et les gens du faubourg, sans beaucoup d'argent mais une tonne d'amour. Sa mère meurt et tout s'écroule. Il devient pupille de la nation et les traitements infligés à ces enfants, sous le couvert de protection, virent à l'horreur absolue. La volonté de survivre chevillée au corps, il va tenter de s'en sortir mais dans quel état ?



Histoires de plantes

JEUDI 13 AVRIL
10^H00 / 12^H00

Ouvert à tous

Inscription au 04 76 45 27 58

Club de lecture

Le Club de Lecture est ouvert à tous les passionnés du livre qui souhaitent puiser des idées de romans, échanger sur leurs lectures, exprimer leurs ressentis, leurs émotions ou débattre sur un ou plusieurs livres qu'ils souhaitent mettre en avant ou encore, découvrir de nouvelles lectures.

On aborde des thèmes différents : historiques, policiers, documentaires, biographies, Prix Littéraires de l'année ou autres.

Les séances sont aussi un moment de partage et de convivialité en lien avec la bibliothécaire.



Le Club de lecture a lu Annie Ernaux, Prix Nobel de littérature 2022



La dernière séance de l'année du « Club Lecture » portait sur cette écrivaine de 82 ans qui vient d'obtenir le Prix Nobel de Littérature pour son œuvre de 1940 aux années 2000 (Première femme nommée pour ce Prix) Son écriture est simple, fine et prenante, symbole de tout un quotidien difficile dans une société codifiée et religieuse des années 50 en passant par l'espoir de Mai 68 et l'élection de 1981, point d'orgue d'une génération.

Elle a le désir d'écrire à chaque période marquante de sa vie qu'elle retrace dans chacun de ses romans. Issue d'une famille modeste d'ouvriers luttant pour ne manquer de rien. Ses récits sont autobiographiques et résonnent en chacun de nous.

Elle dresse le Portrait de sa mère dans « une Femme » Celle qui était

l'image même de la force active et de l'ouverture au monde et pour qui s'élever était d'abord apprendre.

« *Mémoire de Fille* » C'est l'après-guerre d'Algérie, la société va évoluer, mais Annie ERNAUX encore couvée est élevée dans l'ignorance sociale, d'origine paysanne, catholique, gauche et empruntée. Sa vie est dans les livres dans l'imaginaire en attente du merveilleux, tenue à l'écart des garçons comme du diable. Alors à 18 ans un monde inconnu s'offre à elle et victime de son inexpérience elle connaîtra la honte dans un milieu déjà émancipé.

Suite à La mort de son père elle écrit « *La Place* » (Prix Renaudot 1984) Elle y retrace la vie de cet homme ouvrier devenu cafetier qui avait conquis « sa place » dans une

société marquée par la nécessité de travailler. L'écart se creuse quand après des études littéraires et un mariage bourgeois une douloureuse distance s'installe entre elle et son père. Son quotidien apparaît comme un nouveau monde et le retour chez ses parents fait ressurgir la différence de classe.

En 2008 « *Les années* » a obtenu plusieurs prix dont le Prix de la Langue Française. Marguerite Yourcenar souligne que c'est un important travail de mémoire de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale à aujourd'hui où les choses changent, les idées, les croyances, les valeurs.

Annie ERNAUX éprouve un sentiment de ravage et de dépit devant les nouvelles habitudes et la transformation du monde qui a donné à la liberté le visage d'un centre commercial.

Club de lecture, prochaines rencontres



LES VENDREDIS 10 MARS, 21 AVRIL, 12 MAI
14^H00 / 16^H00
Bibliothèque

Ludivine Ejarque et son atelier douceur

Ludivine Ejarque est auxiliaire de puériculture et accompagnatrice périnatale "Mon Atelier Douceur" au nouveau centre de santé Myriade à Chapareillan.

Elle accompagne les futurs et jeunes parents dans leurs parentalité. Il lui tient à cœur d'accompagner les nouveau-nés dans le "bien naître". Elle accompagne les familles en douceur et dans la bienveillance dans divers ateliers : massage bébé, réflexologie bébé émotionnelle, bébé yoga, portage, yoga prénatal... Elle s'est formée à l'école Bien naître de Sonia Krief à Paris.



Ludivine Ejarque



Mon Atelier Douceur

Contact :

Ludivine Ejarque

Accompagnatrice périnatale

Espace Santé Myriade

Mon atelier douceur

monatelierdouceur@gmail.com

📞 : 06 22 67 47 17

Viticulteurs de Chapareillan ! Faites vous connaître !

Dans la nuit du 24 au 25 novembre 1248 le Mont Granier (1933 mètres) situé au croisement de la vallée du Grésivaudan, de la combe de Savoie et de la cluse de Chambéry s'effondre partiellement, miné par des pluies. Ce formidable glissement forme une langue de couches marneuses, de pierraille et de blocs de rochers mêlés qui ravage la vallée sur une superficie de 12 km², détruisant la petite ville de St André siège du décanat de Savoie, une quinzaine de hameaux et tuant au passage près de 5000 personnes.

L'avalanche s'arrêtera au pied du village de Myans que l'on dédiera à la Vierge. On ne retrouvera que de maigres vestiges des habitations. Au XVIII^{ème} siècle les Chambériens entreprendront de faire pousser de la vigne sur les éboulis du Granier. C'est sur ce site que l'on élève aujourd'hui les plus célèbres crus de Savoie que sont Abymes et Apremont.

Extrait tiré du site : vin-de-savoie.fr

Riche de plus de 25 viticulteurs, Chapareillan est la seule commune du département de l'Isère à pouvoir bénéficier de l'appellation « Vin de Savoie ».

La municipalité souhaite mettre en avant ces passionnés de la vigne à travers différents articles dans notre bulletin.

Si vous êtes intéressé pour nous parler de votre métier, de votre histoire, de vos vins... Contactez le service communication.

Nous nous ferons une joie d'aller à votre rencontre et découvrir votre environnement.

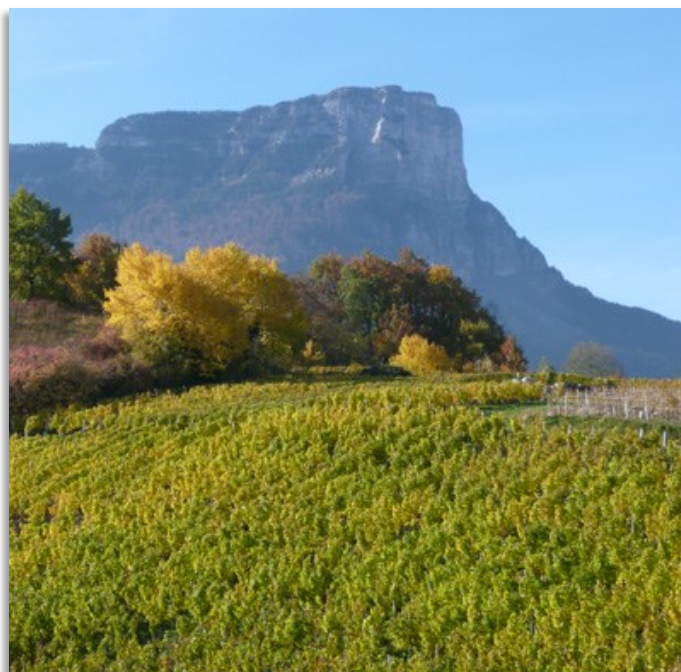
Alors n'hésitez plus ! Faites vous connaître !

Contact :

Service communication

📞 : 07 76 88 82 02

communication@chapareillan.fr



La Maison des Jeunes : nouvelle association

Depuis le 18 janvier, les jeunes collégiens peuvent se retrouver à la mezzanine les mercredis après-midi pour pratiquer différentes activités. Nous avons rencontré Laurent et Arthur, président et trésorier de l'association pour nous présenter le projet de la Maison des Jeunes.



Laurent et Arthur

Pouvez-vous vous présenter ?

Nous avons tous les deux 20 ans et habitons la commune de Chapareillan. Nous travaillons depuis près de trois ans à l'accueil de loisirs municipal en tant qu'animateurs.

Pourquoi avez-vous créé une association pour les jeunes ?

L'accueil de loisirs accueille les en-

fants jusqu'à 12 ans et par expérience, nous avons constaté qu'à partir de la sixième, les activités ne correspondent plus à cette tranche d'âge.

De plus, les jeunes n'ont aucun lieu pour se retrouver, échanger, s'amuser... ce qui est un réel manque pour cette jeunesse.

C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en place cette association.

Comment fonctionne votre accueil jeunes ?

La commune nous a mis à disposition la mezzanine tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 13^h30 à 18^h00.

Pour le démarrage de notre activité, seule une fiche d'inscription sera demandée. L'accueil est gratuit. Selon les activités proposées par les jeunes, nous demanderons une participation financière.

Quelles sont les activités ?

Notre objectif est que les jeunes soient force de proposition. Nous

souhaitons qu'ils s'investissent dans leurs projets quelle que soit l'activité.

En ce qui concerne l'accueil, nous proposons des activités sportives, des jeux de société, du baby-foot mais aussi de l'aide aux devoirs.

Un petit mot en plus ?

Nous avons pris la décision, depuis peu d'accueillir également les CM2. Nous souhaitons aussi préciser que notre local est en priorité ouvert aux chapareillanais

Pour conclure, nous tenons à remercier la municipalité pour avoir soutenu notre projet et nous mettre à disposition la mezzanine et du matériel.



Contact :

Laurent Buensoz et Arthur Cullati
mdjdechapa@gmail.com

☎ : 06 95 28 79 73 / 06 52 12 11 16

Et si le spectacle s'invitait chez vous ?

Depuis plusieurs étés déjà, la Compagnie des Instants Révélés se propose d'apporter le spectacle vivant du théâtre improvisé dans vos jardins. En 2023, nous ne souhaitons pas attendre les beaux jours pour vous régaler d'instantanés uniques. Aussi, nous sommes à la recherche de contacts pour se produire en petits comités, dans vos salons, vos granges, vos lieux de rencontres et pourquoi pas vos salles de spectacles.

Nos projets artistiques mélangent musique et théâtre dès l'instant où

vos propositions seront nos impulsions. Nous prendrons soin de révéler à tous la face cachée des secrets que vous oserez nous confier.

Nos mises en scène ne nécessitent pas d'énormes espaces et nous adorons le côté intimiste de ces rencontres humaines. Alors si l'idée vous plaît et que vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter pour qu'on définisse ensemble le spectacle qui sera le plus adapté.



Contact :

Marc Fernandès
instants.reveles@gmail.com



A l'occasion de cette nouvelle année, l'APE des écoles publiques de Chapareillan souhaite rappeler son rôle de représentant des parents auprès des enseignants et de la commune.

Nous vous invitons à nous contacter pour toutes questions relatives à la vie des enfants au sein de l'école, au périscolaire ou à la cantine.

Enfin, l'APE accueille avec grand plaisir tous les parents qui souhaiteraient rejoindre l'association et ainsi s'impliquer dans la scolarité et l'éducation de nos enfants.

Contact :

chapareillan.ape@gmail.com

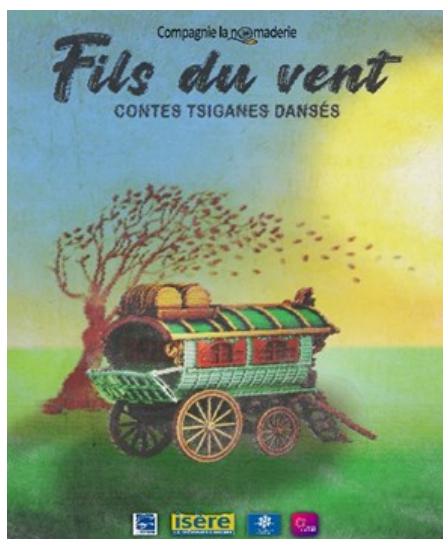
Facebook : @APE Chapareillan

Boîte à lettres
devant la maternelle

Spectacle « fils du vent » pour La Nomaderie



La Nomaderie vous souhaite
une bonne année 2023 !



Les ateliers de danse hip-hop ont repris et les jeunes se produiront lors d'animations annuelles et au mois de juin pour la kermesse de l'école. Si tu es en CM ou collégien, viens rencontrer le groupe et participer à un atelier ! A partir de 8 ans, tous les mardis de 17^h30 à 18^h30 à la salle de danse de l'Epitel au-dessus du restaurant scolaire.

Le spectacle « Fils du vent », contes et danse hip-hop contemporain, est disponible. Vous pouvez nous contacter pour vos prochains événements et animations.

La compagnie est subventionnée par le département de l'Isère, la Communauté de Commune du Grésivaudan et la CAF de l'Isère dans le cadre de ses actions sur le territoire.

Une aide de la Communauté de Communes du Grésivaudan est proposée pour l'achat du spectacle à hauteur de 40%.

Nous animerons des stages de danse pour les enfants et les adultes, dont l'atelier parents-enfants, qui se dérouleront au printemps à Chapareillan. N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir des informations détaillées.

Contact :

Martine Jossein

lanomaderie.asso@gmail.com

Gymnastique du Mont Granier

Le Club Gymnique du Mont Granier a repris ses activités en septembre 2022, fort d'une centaine d'adhérents enthousiastes de Chapareillan et des environs.

Il reste quelques places ! Venez nous rejoindre et prendre soin de vous dans la joie et la bonne humeur aux cours de :

- Stretching le mardi de 20^h00 à 21^h00
- Cardio le jeudi de 18^h30 à 19^h30
- Renforcement musculaire le jeudi de 19^h30 à 20^h30

Paiement en un seul chèque. Fin des cours, fin juin 2023.



Contact :

Marie-Hélène Perrier

☎ : 06 43 81 38 80

Comité de Jumelage : vente de boudins

DIMANCHE 5 MARS
DÈS 9^h00

Place de la mairie

Le comité de jumelage Boirs / Chapareillan organise une vente de boudin, le dimanche 5 mars 2023, sur la place de la Mairie.

En effet, après une longue période d'inactivité due au COVID, les échanges avec nos amis belges de Boirs vont reprendre en 2023. L'association prépare déjà leur venue pour le mois de juillet. Nous

vous communiquerons prochainement le planning des festivités, mais reprenez déjà le week-end des 21, 22 et 23 juillet 2023.

En attendant, venez nombreux contribuer au financement de ces fêtes de juillet, en achetant le boudin frais et en vous désaltérant à la buvette.



Contact :

Sylvain Martinez

sylvain.martinez@ecolab.com

Country Club : leur premier bal country

DIMANCHE 16 AVRIL
14^h00 - 18^h00

Salle polyvalente

5 €



Contact et réservation :

Armelle Virgone

armelle.virgone@orange.fr

☎ : 06 70 11 42 55

Chapafoot organise la Saint-Patrick

Toute l'équipe de Chapafoot vous présente ses meilleurs vœux pour 2023.



Surtout la santé! Et pour cela quoi de mieux que de nous rejoindre sur le terrain de foot les jeudis soirs ?

Nous vous attendons également nombreuses et nombreux pour la première soirée Saint-Patrick.

SAMEDI 18 MARS
18^H00

Salle polyvalente - Chapareillan

Au programme de début de soirée le groupe pop/rock Sowat suivi de DJ Tony.

Renseignements et réservation :
chapafoot@gmail.com
Facebook : @chapafoot



Papagalli : il reste quelques places

SAMEDI 18 FÉVRIER
20^H30

Salle polyvalente - Chapareillan

Organisé par
Chapareillan Développement



Billetterie :
Fleuriste « La Gentiane »
Tarif : 25 €

Ludichap : matinées et soirées jeux

Pour les enfants jusqu'à 10 ans, les Matinées Enfance :

Jeux d'éveil pour les plus petits et jeux de société pour les plus grands. Et pour le plaisir de tous, un temps musical animé par Nathalie.

Samedi 25 mars de 10^H00 à 12^H00, à la Mezzanine (au dessus de la salle polyvalente).

A partir de 10 ans, pour les ados et les adultes :

Une fois par mois et parfois un peu plus, vu qu'on adore ça. Les mardis soir, 7 février, 28 février, 28 mars, 18 avril, 30 mai de 19^H00 à 22^H00, salle St Roch (derrière le bureau de tabac).

Le 7 février, soirée spéciale enquête, saurez-vous découvrir les coupables et l'arme du crime ?

Toutes ces activités sont gratuites mais vos adhésions (Individuelle : 10 euros, Famille : 15 euros) sont les bienvenues pour soutenir Ludichap et permettre son développement.

Toute l'équipe de Ludichap vous attend pour ces prochaines rencontres.



Contact :
ludichap38@gmail.com



Pont de Brignoud de nouveau ouvert à la circulation



Le Département de l'Isère a achevé les travaux du pont de Brignoud, le mardi 13 décembre, permettant sa réouverture à certains véhicules.

Sur le pont

- La circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et de plus de 2,5 mètres de haut.
- La circulation sera à double sens et la vitesse limitée à 30 km/h.
- Cyclistes, selon votre pratique et les conditions de circulation empruntez la chaussée ou les trottoirs, pied à terre.
- Piétons, empruntez les trottoirs prévus à cet effet.

Vers un nouveau pont

Le Département travaille également sur la construction d'un nouveau pont, en cohérence avec les autres projets d'aménagement du secteur tel que la suppression du passage à niveau de Brignoud. Le coût de cette nouvelle infrastructure est estimé entre 12 et 16 M€ HT. Sous réserve de l'avancement des procédures environnementales et d'utilité publique, les travaux pourraient débuter à la fin de l'année 2024 pour une mise en service fin 2026. La concertation publique préalable sera conduite en début d'année 2023.

Ecowatt, météo de l'électricité

Comment savoir à quel moment réduire sa consommation pour éviter les coupures : par exemple lors des vagues de froid en hiver ? Véritable météo de l'électricité, Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

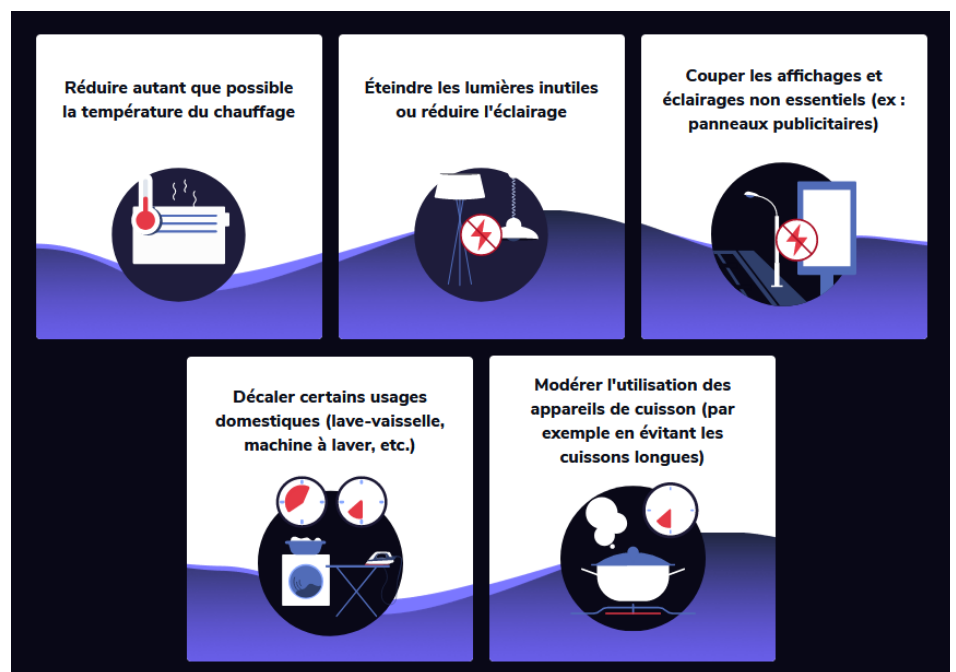
Lorsque nous consommons tous de l'électricité en même temps, il est possible que le système électrique ne parvienne pas à répondre à tous nos besoins.

Dans ce cas, le gestionnaire Réseau Transport d'Electricité (RTE) émet une alerte Ecowatt pour appeler les citoyens, entreprises et collectivités à réduire leur consommation d'électricité. RTE dispose également de leviers techniques pour faire baisser la consommation au niveau national.

Si ces différents leviers ne suffisent pas, des coupures d'électricité organisées, localisées et temporaires peuvent être envisagées, en particulier en semaine pendant les périodes de pointes : entre 8^h00 et 13^h00 et entre 18^h00 et 20^h00.

Les coupures sont organisées par zones géographiques et par tranches de deux heures consécutives.

Au bout de deux heures, le courant est rétabli pour les usagers particuliers et professionnels concernés.



La veille du délestage, entre 17^h00 et 22^h00, il conviendra de consulter les outils mis en place par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité de son territoire, disponibles à partir du site de RTE, www.monecowatt.fr qui renvoie sur le site coupures-temporaires.enedis.fr/index.html.

Ces outils permettront aux clients de saisir une adresse et de savoir s'ils sont concernés ou non par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure.

+ d'infos et inscription :
monecowatt.fr

L'usine du Cernon - partie 2

D'après les recherches de M. Yves Besson

L'usine électrique, turbines et fonctionnement :

Il avait été prévu à la fin des travaux de construction de l'usine électrique du Cernon en 1894, d'y placer sept alternateurs auto-exciteur de 185 chevaux : cinq fonctionneraient à plein régime, un 6ème pourrait être utilisé en cas de fortes productions et un dernier en cas de panne. L'usine pouvait ainsi permettre d'alimenter 15000 lampes en même temps. C'est la société Schneider du Creusot qui devait fournir tout le matériel électrique de l'usine. Les deux premiers alternateurs ne sont installés qu'au début de l'année 1895 et servaient à l'éclairage de Chapareillan et Barraux. Les autres n'ont été installés qu'en fin d'année et utilisés pour l'électrification de Chambéry et ses alentours. Deux de ces alternateurs tombaient souvent en panne et furent remplacés dès 1896 par un autre de la marque Labour de 400 chevaux.

Pour que l'usine fonctionne, le contremaître Narcisse Chevillat devait vivre sur place toute l'année avec sa famille. Sa femme et lui s'installèrent dès le début 1895 au-dessus de l'usine. De leur union sont nés, dans une des chambres d'un des deux appartements, deux enfants, Albert le 28 janvier 1896 et Henri le 1^{er} décembre 1899. Mais l'usine est assez isolée, entourée de forêts à plus d'un kilomètre du centre du village de Chapareillan. Suite à l'ouverture de l'usine du Bréda en 1900, la famille déménage et s'y installe. L'usine de Cernon sera rapidement en arrêt, jusqu'en 1904, où elle redémarrera sous le contrôle du nouveau contremaître Henri Chevillat (frère du premier). Il s'installera également avec sa famille, sa femme et ses deux filles, une troisième naîtra durant l'hiver 1906.

La vie familiale tournait presque exclusivement autour de l'usine, le travail de surveillance étant extrêmement astreignant, les pannes devaient être réparées le plus rapidement possible. Les fillettes étaient confinées durant les périodes les plus enneigées, car pour



se rendre à l'école elles devaient parcourir à pied le trajet et rester manger sur place. Seuls quelques habitants allant chercher du bois de chauffage s'arrêtaient pour discuter et se réchauffer, apportant des nouvelles du pays. En octobre 1919, Henri Chevillat et sa famille quittent l'usine du Cernon pour la mise en exploitation de l'usine de Bens à Arvillard.

L'électrification de Chapareillan :

Le 20 mars 1893 la société privée «Société générale d'électricité», de 14 actionnaires a vu le jour à Lyon. Cette société devenue propriétaire de l'Usine du Cernon, avait fait signer à partir de janvier 1894 des concessions d'électricité aux communes de Barraux, des Marches, de Myans et de Chapareillan.

La commune de Chapareillan a été la première éclairée à partir du 5 mai 1895. C'était un jour de vogue et la foule de gens venant de Barraux, Montmélian, Challes les eaux, Pontcharra était très nombreuse, attirée par la lumière électrique. À la tombée de la nuit, rues et places s'illuminaient, quatre lampes avaient été installées aux angles du champ de foire et éclairent forains, marchands et badauds d'une lumière « comparable au soleil ».

Les communes alentour s'éclairaient peu à peu durant l'année 1895. La ligne électrique qui devait desservir Challes-les-eaux fut terminée juste avant la saison thermale, puis se prolongea jusqu'à Bassens, puis enfin Chambéry. En août 1895, la

société avait signé une concession avec Chambéry, qui était alors éclairée par l'usine de la Boisse. Les Chambériens se plaignaient de la mauvaise qualité de l'éclairage et en janvier 1896, suite à l'installation de l'alternateur de la marque Labour de 400 chevaux, la ville fut enfin très bien éclairée.

La commune de Chapareillan avait omis, dans le cahier des charges passé avec la société générale d'électricité, de prévoir l'électrification de Bellecombe. Les habitants adressèrent donc une pétition au maire Séraphin Uchet le 5 janvier 1896. N'obtenant pas de réponse, ils signèrent finalement une convention avec la « Société générale d'électricité » qui leur consentit, compte tenu des nombreux droits de passage vendus par eux, de leur aide pour le transport des matériaux et les travaux, des fils conducteurs et isolateurs gratuitement, ainsi que la pose des lignes si les poteaux étaient payés et installés par les habitants. Bellecombe bénéficie enfin de l'électricité au début de l'année 1896.

